

FINANCES PUBLIQUES

BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020. Le montant total s'élèvera à 19 324 240 euros et sera réparti dans les sections de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibreront en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 143 335 €
- Section d'investissement : 6 180 905 €

TARIFS DES SÉJOURS VACANCES

- **Séjours jeunes** : Le Point Accueil Jeunes organise un séjour « hiver ski » d'une durée de 3 jours pour 7 jeunes, à Moustajon (Haute-Garonne). Les tarifs modulés évolueront entre 57 € pour le tarif plancher (QF ≤ 400 €) et 176 € pour le tarif plafond (QF ≥ 2000 €)
- **Séjour enfants** : Le Centre de Loisirs Corne'Muse organise un séjour hiver ski d'une durée de 5 jours pour 15 enfants à Germ (Hautes-Pyrénées). Les tarifs modulés évolueront entre 95 € pour le tarif plancher (QF ≤ 400 €) et 414 € pour le tarif plafond (QF ≥ 2000 €)

SUBVENTIONS

Demande – La commune a procédé à l'acquisition de locaux fonctionnels pour la police municipale. Le montant de cette acquisition et des aménagements s'élèvera à 638 789 € HT. Elle va solliciter tous les partenaires financiers (Conseil Départemental...) pour soutenir l'implantation et le développement de son service de police municipale.

Attributions –

• *Association Crèche Gros Câlin* – Commune et Association Crèche Gros Câlin sont liées par une convention de partenariat. À ce titre, la commune verse une subvention annuelle de fonctionnement à l'association. En 2020, compte tenu de l'augmentation de capacité d'accueil de la structure (26 berceaux), la subvention de fonctionnement prévisionnelle s'élèvera à 143 000 €. Elle sera versée en deux parties égales dont la première, en début d'année, s'élèvera à 71 500 €.

• *Association Cornebarrieu Vitalité* – Le Point Accueil Jeunes a apporté son soutien au Téléthon en créant un spectacle de cirque. La recette totale de la billetterie s'est élevée à 556 €. Cette somme est reversée sous forme de « subvention exceptionnelle » à l'Association Cornebarrieu Vitalité, qui centralise, pour le compte de l'AFM, les recettes des manifestations locales Téléthon.

DON

Une famille de la commune a souhaité faire don en numéraire d'un montant 26 500 € sous condition que la somme soit utilisée pour l'acquisition et l'installation d'un bateau sur l'aire de jeux de l'éco-quartier Monges-Croix du Sud. La commune accepte ce don.

CONVENTIONS

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Lieu d'Accueil Enfants-Parents - La CAF31 apporte son soutien financier au développement de ce nouveau service communal par le versement d'une Prestation de Service Lieu d'Accueil Enfants-Parents (PS LEAP). Le montant de l'aide est conditionné à plusieurs critères (nombre d'actes réalisés, nombre d'heures d'organisation de l'activité, prix de revient de la structure...) La commune signe avec la CAF31 une convention d'objectifs et de financements pour le fonctionnement du LAEP pour la période 2020-2022.

Service d'Aides Financières CAF31 - Dans sa politique de simplification des démarches administratives, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 31) a mis en place un nouveau service disponible sur Caf.31 pour les Relais d'Assistants Maternels ; depuis le 1^{er} janvier 2020, les RAM déclarent en ligne les données d'activité et les données financières. Cette saisie numérique remplace les anciens formulaires. La commune signe la « Convention n°47 – bulletin d'adhésion au service d'Aides Financières Action Sociale (AFAS) ».

Avenant à la Convention d'objectifs et de financement CAF31 - La CAF31 soutient financièrement la politique d'accueil du jeune enfant et verse une Prestation de Service Unique à la commune. Par la Convention d'Objectifs et de Gestion, elle priorise les actions en direction des enfants en situation de handicap ou de pauvreté et met en place des bonus dits « mixité sociale » et « inclusion handicap ». Enfin, pour évaluer l'action de la branche « Famille », elle met en place un Fichier Localisé des Usagers des

EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant), le FILOUE. Engagée avec la CAF31 dans une convention d'objectifs et de financement la commune signe un avenant qui prend en compte les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap ».

Avenant à la Convention Prestation de service d'Accueil de Loisirs pour la bonification plan mercredi - Par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a donné un avis favorable à la signature de la convention « Charte Qualité plan mercredi ». Cette convention s'inscrit dans le cadre du PEdT (Projet Educatif de Territoire), un partenariat signé entre la commune, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et le Préfet de Haute-Garonne. La commune s'est inscrite dans le label « Plan Mercredi ». Outre la garantie de qualité pour les familles, le label apporte un soutien financier complémentaire versé par la CAF sur les nouvelles heures générées. La prestation de service sur ces heures passe de 0,46 €/h à 1€/h. La commune signe un avenant à la Convention Prestation de service d'Accueil de Loisirs pour la bonification plan mercredi.

JEUNESSE

Le Conseil Départemental soutient le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui lutte contre la déscolarisation des élèves de primaire et des collégiens. Une convention de partenariat lie le Conseil Départemental, la commune et chacun des établissements scolaires dont les élèves bénéficient de ce dispositif (écoles des Ambrits, Saint-Exupéry, Monges, collège Jean-Mermoz de Blagnac). Une convention est signée avec chaque partenaire pour l'appel à projet 2019/2020.

SCOLARITÉ

Des Unités Pédagogiques pour élèves Allophones Arrivants (UP2A) sont créées dans certaines écoles pour les enfants arrivant de l'étranger et ne parlant pas la langue. Cornebarrieu ne dispose pas de classe UP2A ; pour faciliter son intégration, un des enfants arrivé sur la commune de Cornebarrieu, est scolarisé dans une classe UP2A de Beauzelle. Une convention est signée entre l'Education Nationale et les communes de Cornebarrieu et de Beauzelle pour entériner cette situation.

CULTURE

Printemps du Rire - Festival d'humour, le Printemps du Rire se déroulera du 6 mars au 5 avril. La commune signe une convention de partenariat avec l'Association Printemps du Rire qui va associer l'Aria à cette manifestation.

Écoles de musique de Cornebarrieu et Léguevin - Membres de l'Union Départementale des Écoles de Musique et de Danse (UDEM), les écoles de musique de Cornebarrieu et de Léguevin vont collaborer autour des musiques actuelles. Deux rencontres auront lieu, le 16 mai à Léguevin et le 13 juin à L'Aria. Une convention de partenariat est signée pour encadrer ces rencontres.

RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENTS

- **Catégorie C** - Pour renforcer ses services et répondre aux mouvements de personnel, la commune crée :
 - 1 poste d'agent social
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (déroulement de carrière)
 - 2 postes de gardien-brigadier de Police Municipale à temps complet

- **Agents contractuels pour des emplois non permanents** - Pour répondre à des accroissements temporaires d'activité, la commune crée :
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
 - 5 postes d'adjoint d'animation à temps non complet

Pour répondre à des accroissements saisonniers d'activité, la commune crée :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps non complet

DÉROGATION

Les services techniques vont accueillir un stagiaire mineur dans le cadre d'une formation « Seconde Bac Professionnel – nature, jardin, paysage, forêt » pour un stage de 12 semaines. Comme autorisé par le Code du Travail, la commune signe une dérogation aux travaux réglementés pour de jeunes mineurs en formation.

DIVERS

INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT (IRL)

Le Comité des finances locales a fixé le montant unitaire national de la dotation spéciale Instituteurs (DSI) correspondant aux catégories d'instituteurs logés ou ayant droit à l'indemnité. Pour cette indemnité (2 246,40 € pour une personne seule et 2 808 € avec charge de famille) versée par le rectorat, la commune donne un avis favorable.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

Des Accueils de Loisirs ont été ouverts dans chacune des écoles mais les accueils des mercredis après-midi sont regroupés à CorneMuse pour tous les élèves. La commune reconsidère le cas particulier de l'école des Monges. Le déplacement à CorneMuse est soumis à des dispositifs particuliers : transfert en bus, prise du repas dans un lieu différent... autant de sources de stress pour certains enfants. À compter de janvier 2020, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi se fera à l'école Monges pour les enfants scolarisés dans cette structure. Par ailleurs, pour l'ensemble des écoles, les familles qui annulent l'inscription des enfants après la date de clôture se verront appliquer la tarification prévue. Seule la maladie de l'enfant, dûment justifiée, pourra faire l'objet d'une non-tarification.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

À la demande de la commune, le Syndicat départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a estimé les travaux de rénovation de l'éclairage public au giratoire Terrefort. Le montant des travaux s'élèverait à 93 500 € dont 18 936 € resteraient à la charge de la commune. Cet avant-projet est approuvé par la commune.